

Emploi et handicap psychique

REUNION DE CONSULTATION	02/04/2026 - Maison des associations de Metz
POINTS A L'ORDRE DU JOUR	
<ul style="list-style-type: none">• Restituer la note de cadrage sur l'emploi et les troubles psychiques.• Discuter des actions envisageables dans le cadre du CLSM messin.	
ANIMATION	
<ul style="list-style-type: none">• Camille Krajecki, stagiaire au Conseil local de santé mentale (CLSM) messin.• Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM messin.	
PARTICIPANTS	
<ul style="list-style-type: none">• Charlotte Albert, infirmière, Epnak 57.• Ophélie Benamer, responsable chantiers d'insertion, Ville de Metz.• Tanguy Brann, Président, Gem Camille Claudel.• Sabine Delchambre, coordinatrice, Cap emploi 57.• Agnes Di Rosa, Animatrice pair-aidante, Gem Camille Claudel.• Cécile Gillet, adhérente, Gem l'Albatros.• Monique Johann, CDET Metz/Thionville, DDETS 57.• Marc Menel, directeur, Espoir 57.• David Rezzette, psychologue, référent, MDPH 57.• Valentin Schild, chargé de mission PDALHPD, Adil 57.• Patrick Weber, adhérent, Padem Bipol.	
PROCHAINE REUNION	
<ul style="list-style-type: none">• Envisagée courant mai 2026.	

Plan de lecture

1.	Contexte et objectifs de la réunion	2
2.	Discussion de la note de cadrage	2
2.1.	Constats	2
2.2.	Le travail comme facteur de rétablissement.....	2
2.3.	Principaux enjeux identifiés.....	3
2.4.	Pistes pour agir dans le cadre du CLSM messin.....	3
3.	Outils de recueil des besoins et suites prévues	3

1. Contexte et objectifs de la réunion

Cette deuxième réunion s'inscrit dans le cadre de la réflexion engagée dans le cadre du CLSM messin sur la question de l'emploi des personnes vivant avec un trouble psychique.

L'échange avait trois objectifs :

1. Recueillir auprès des participants les **avis et remarques sur la note de cadrage**.
2. Identifier des **pistes d'actions réalisables** dans le cadre de la démarche du CLSM messin.
3. Discuter le **questionnaire envisagé pour consulter les besoins** des acteurs locaux concernés.

2. Discussion de la note de cadrage

L'intégralité de la note est consultable [en cliquant ici](#).

2.1. Constats

Les constats partagés résultent pour le moment de la documentation consultée (études, articles et livres scientifiques, et guide d'information). Ils seront complétés par les entretiens dont les analyses sont en cours qui ont été réalisés par Camille dans le cadre de son stage avec des professionnels et des personnes concernées.

À ce stade, on peut retenir :

- Le **manque de données récentes** spécifiques à l'emploi des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- L'**impact négatif fort de la maladie psychique sur l'emploi** des personnes concernées (pour l'année 2025 par exemple, seuls 1/3 des patients de l'hôpital pour lesquels cette information est renseignée ont un emploi contre 64 % des actifs en population générale à l'échelle du territoire messin).
- **La limite du cadre légal et réglementaire, et des dispositifs existants** pour favoriser l'emploi des personnes handicapées psychiques (deux fois plus de chômage chez les personnes handicapées qu'en population générale).
- Un **contexte national incitatif** pour agir sur les déterminants de la santé mentale, dont l'accès au travail.

2.2. Le travail comme facteur de rétablissement

Les situations retenues sont celles des **personnes avec ou sans emploi** pour lesquelles la survenue d'un trouble psychique vient heurter le rapport au travail. Les individus concernés se trouvent face à :

- des **obstacles personnels** comme la méconnaissance des aides ;
- **ou extérieurs à soi** comme les préjugés négatifs à l'égard de la santé mentale.

Dans cette note, l'**accès à un travail est envisagé comme un facteur de rétablissement** (processus permettant aux personnes concernées d'aller mieux qui ne doit pas être confondu avec la guérison).

Le sujet de l'épuisement professionnel (burn-out) est écarté de cette réflexion dans le souci de **concentrer l'action sur le public des personnes malades et/ou handicapées psychiques.**

2.3. Principaux enjeux identifiés

La survenue d'un trouble psychique a un retentissement fort sur la capacité des personnes concernées à conserver ou (re)trouver un emploi.

Les principaux enjeux retenus :

- **Sensibilisation des employeurs.**
- **Stigmatisation et discriminations**, en particulier dans le secteur privé.
- **Reconnaissance du handicap** (RQTH) qui ouvre droit à des accompagnements spécifiques.
- **Rapprochement entre les acteurs de l'emploi et du soin** sans médicaliser l'accompagnement.
- **Lisibilité des dispositifs** existants (droit commun, structures spécialisées, insertion, ESAT, entreprises adaptées).

2.4. Pistes pour agir dans le cadre du CLSM messin

L'action du CLSM messin pourrait se situer au moins à 4 niveaux :

	Information	Partenariats	Organisations	Plaidoyer
Propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Destigmatiser des témoignages. • Diffuser des témoignages. • Sensibiliser (employeurs, grand public). 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liens (milieu protégé et ordinaire, emploi, santé et médico-social). 	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur les rémunérations. • Accompagner les employeurs à l'accueil. • Développer l'aller-vers en entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Agir vers les décideurs • Organiser un événement. • Mettre en débat.

3. Outils de recueil des besoins et suites prévues

Un questionnaire est partagé qui a pour objectif de consulter les acteurs messins concernés par l'emploi des personnes vivant avec un trouble psychique pour **mieux identifier les actions envisageables dans le cadre du CLSM messin.**

Pour poursuivre ce travail, il est prévu de :

- Partager un **premier programme d'actions** d'ici mai.
- Présenter ces propositions aux instances du CLSM.